

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

« Ne pas devenir un vieux con »

Il y a une quinzaine d'années, j'ai assisté à une conférence dont le thème était : « Attention de ne pas devenir un vieux con sur votre lieu de travail ». Comme la plupart des auditeurs, j'étais persuadé de ne pas être concerné et pourtant au fur et à mesure des exemples donnés, les doutes ont commencé à s'installer. On ressort de là en se disant qu'on ne fait pas automatiquement tout juste ! On est souvent persuadé que grâce à notre expérience, nous détenons la vérité et que notre rôle est de transmettre notre savoir, c'est en partie vrai, mais on oublie que les jeunes ont également beaucoup de choses à nous apprendre car tout évolue, tout change de plus en plus rapidement.

Qui n'a jamais pensé : « à notre époque on n'aurait jamais fait comme ça », en étant certain que nous faisons mieux ?

Un exemple qui me vient à l'esprit : penser que les jeunes ont tort de travailler à 80% pour avoir une vie de famille plus agréable et profiter de leurs enfants. Se dire qu'à notre époque nous travaillions à plus de 100% parce que nous n'avions pas d'autres choix et que c'était comme ça pour pouvoir faire carrière ou assurer un bon travail. Qui a tort, qui a raison ? Sommes-nous en droit de juger ? Avons-nous suffisamment de recul pour penser détenir la vérité ?

D'autres exemples plus proches de mes activités à la municipalité. Les forêts de notre jeunesse étaient nettoyées si ce n'est ripolinées, on ne laissait pas de branches ni de troncs au sol, le mot biodiversité ne faisait pas partie de notre vocabulaire. Il n'y avait aucune mauvaise herbe dans les allées et sur les trottoirs car l'utilisation des désherbants était libre et nous ne pensions pas aux effets secondaires dans notre sous-sol. On faisait la fête et on rentrait en se prenant pour Clay Regazzoni au volant de notre voiture ou Jacques Cornu au guidon de notre moto sans se soucier de notre sécurité et de celle des autres. En fait, c'est notre inconscience qui a engendré la mise en place de nouvelles règles qu'on doit accepter bien qu'elles nous paraissent parfois excessives et contraignantes.

Selon nos appartenances politiques, qui peut se targuer de ne jamais avoir critiqué vertement les décisions et propositions de partis ou de personnes qui ne pensent pas comme nous ou plutôt qui défendent des idées ne correspondant pas aux nôtres ?

Bien sûr, il ne faut pas non plus vouloir à tout prix rester jeune car on devient vite ridicule. On doit avoir une vision différente, accepter de ne plus faire et dire certaines choses, se rendre compte que les modes de communication ont changé.

Il y a quelques années, j'espérais qu'à la retraite, je n'aurais plus à me remettre en question, à imposer mon mode de travail, à écouter les conseils de mes collègues, à vendre mes idées, à partager ma façon de penser, à calculer mes heures, à déposer mes vacances. Je pensais devenir libre de faire ce que je voulais quand je le voulais. Pouvoir se promener, voyager, s'instruire, peindre, bricoler, lire, flemmer, observer, converser, faire du sport, s'occuper de ses petits-enfants alors qu'on n'a pas eu le temps de s'occuper de ses enfants.

Mais notre nature nous rattrape et on se dit qu'on peut encore avoir une activité et servir la collectivité. Résultat : on n'arrive plus à tout faire et on devient comme beaucoup de retraités qui ont presque moins de temps que lorsqu'ils travaillaient.

Quoiqu'il en soit, je vous rassure, à l'âge de la retraite, en général on se lève plus tard (on ne se couche pas automatiquement plus tôt) on prend son temps, on lit tranquillement le journal, on jardine, on bricole, etc... On est « débordé » mais on fait tout à son rythme et c'est très agréable.

Etant l'ainé de la municipalité, je me pose parfois la question du vieux con et dans la mesure du possible j'essaie de faire de mon mieux, de me remettre en question mais, j'y pense, les seuls qui ont la réponse à ce sujet, ce sont vous et mes collègues.

Dans tous les cas, il faut essayer de bien faire son travail mais on doit rester ouvert et ne pas se prendre au sérieux. Je terminerai ma réflexion par une devise des Shadoks qui me paraît très appropriée :



Marc Bourlard
Municipal

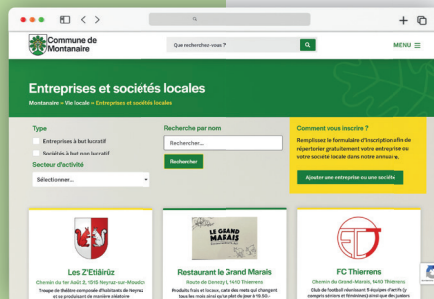
“ Il vaut mieux mobiliser son intelligence sur des conneries
que mobiliser sa connerie sur des choses intelligentes. ”

RECENSEMENT DES ENTREPRISES ET SOCIÉTÉS LOCALES	4
SOYEZ AVERTI PAR WHATSAPP.....	4
VOTRE ÉVÉNEMENT SUR NOTRE SITE	4
REPLISSAGE DES PISCINES	5
POLLUTION DE L'EAU POTABLE À THIERRENS	5
LA CROTTE DE TROP!.....	5
TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES	6
LUTTE CONTRE LES CHARDONS ET CIRSES RÉGLEMENTÉS	6
UTILISATION DES HERBICIDES DANS LES JARDINS PRIVÉS	7
AVIS AUX LOGEURS	7
RETOUR SUR L'INAUGURATION DU COLLÈGE EN IMAGES.....	8
LE PETIT NUAGE	8
PORTES OUVERTES DU P'TIT PINCEAU.....	9
BOTANIQUE, LE SALON DE COIFFURE	9
YOGA AVEC CORINNE	9
MONTANAIRE BOUGE!.....	10
1ER AOÛT.....	10
BALADE AU CRÉPUSCULE AU BOIS DES BRIGANDS.....	10
NOUS SOMMES... DES CHANTEURS DÈS L'AURORE	11
L'ÉPICERIE « CHEZ OLIVIA » FÊTE SES 25ANS	11
JE SUIS... DYNAMIQUE ET ENTHOUSIASTE !.....	12
BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS	12
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL	13
LA PETITE HISTOIRE	14
CONCOURS PHOTO.....	14
IMMOBILIER VACANT	15
GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS	16

RECENSEMENT DES ENTREPRISES ET SOCIÉTÉS LOCALES

La commune tient, sur son site internet, un registre des entreprises et sociétés locales. Cela peut vous être très utile quand vous cherchez un coiffeur ou un club de badminton sur la commune.

Si vous êtes commerçant, cela vous permet de gagner en visibilité simplement et gratuitement! Nous devons valider les demandes manuellement, cela veut dire que votre société n'apparaîtra pas instantanément sur le site mais après 1 à 3 jours maximum. Une fois que cela est fait, n'oubliez pas de nous envoyer votre logo par mail à: actu@montanaire.ch.



montanaire.ch/vie-locale/entreprises/



SOYEZ AVERTIS PAR WHATSAPP

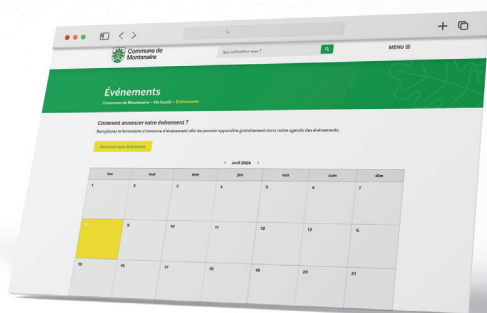
Depuis septembre 2023, la commune a mis en place un système d'information par WhatsApp. C'est une liste de diffusion (newsletter) et non un groupe, ce qui veut dire que vous recevrez un message directement et vous ne pouvez pas savoir qui d'autre a souscrit à la newsletter. Cette liste de diffusion a un but informatif (coupure d'électricité, fermeture de route, pollution de l'eau...) et non promotionnel.

Il vous suffit de nous envoyer un message avec votre nom et votre prénom par WhatsApp au +41 76 283 25 40 ainsi que nous ajouter dans vos contacts pour recevoir les informations communales.

Nous ne répondons pas aux messages WhatsApp. Si vous désirez nous contacter, vous pouvez le faire au 021 905 09 30 (pour le bureau) ou au 021 905 34 06 (pour la voirie) ou par email. La plupart du temps, vous trouverez une réponse à vos questions en consultant notre site internet: montanaire.ch.



Scannez ce code pour envoyer le premier message.



VOTRE ÉVÉNEMENT SUR NOTRE SITE

Envie de savoir ce qu'il se passe par chez vous?

Vous organisez une manifestation et vous voulez en faire la promotion gratuitement ? Profitez de mettre cela sur notre page «Événements» pour obtenir de la visibilité !

La page «Événements» vous permet de connaître ce qui se déroule sur la commune et dans la région ou de vous faire connaître gratuitement.

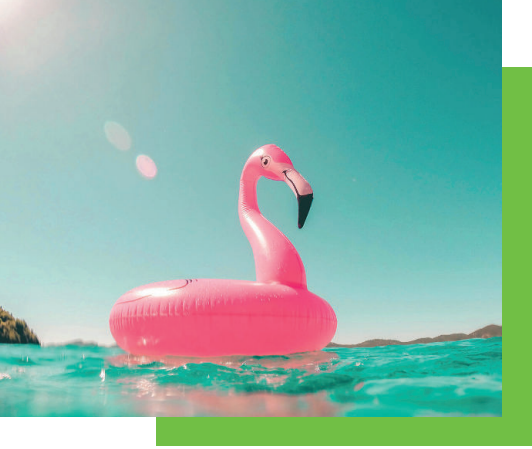
Pour les organisateurs, il y a une subtilité dans les demandes d'annonces de manifestation : lorsqu'un événement se déroule sur plusieurs jours (par exemple un tournoi de foot) il est possible de mettre les dates de celui-ci. Mais si vous voulez ajouter un tour de jeunesse, une course à pied et un souper, il faut absolument faire 3 demandes distinctes, sinon nous ne pourrions pas valider celles-ci. Lors de votre demande vous pouvez mentionner le fait que vous ajoutez une affiche.

Pour des raisons de sécurité, il est important de nous envoyer l'affiche séparément à: actu@montanaire.ch.

Nous attendons l'inscription de vos événements avec impatience !

montanaire.ch/vie-locale/evenements/





REPLISSAGE DES PISCINES

Avec l'arrivée des beaux jours, la tentation sera grande de plonger dans l'eau. Pour rappel, lors d'installation d'une piscine semi-enterrée ou enterrée, une enquête est indispensable. Quand au remplissage, il est strictement interdit de le faire à partir d'une borne hydrante. Cela peut prendre un peu plus de temps, mais il n'y a pas d'autre possibilité que de se brancher à un robinet privé. Au vu du dernier été, il est préférable de remplir sa piscine en début de saison pour économiser l'eau durant la saison chaude. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à Nathalie Jaton (n.jaton@montanaire.ch) pour la pose et à Michel Rosset (m.rosset@montanaire.ch) pour le remplissage.

POLLUTION DE L'EAU POTABLE À THIERRENS

Jeudi 21 mars 2024, à 10h30, une pollution de l'eau potable est détectée dans le réseau de distribution de Thierrens par les analyses officielles de l'office de la consommation du canton de Vaud (O.F.C.O.). Ces analyses démontrent une présence bactérienne de 4 *Escherichia coli* et de 12 Entérocoques.

Ni une ni deux, le plan d'urgence est mis en action par le service de l'eau :

- Avertissement téléphonique et immédiat aux écoles, garderies, magasins d'alimentation, cabinet médical, restaurants, ...
- Avertissement à la population des villages de Thierrens, Denezzy, Neyruz-sur-Moudon et Corrençon de l'obligation de bouillir l'eau avant sa consommation par différents canaux d'information (lettre en porte à porte, site internet, Facebook, pilier public, newsletter WhatsApp)
- Désinfection de tous les captages et les réseaux concernés par le service de l'eau.
- Nouvelles analyses après la désinfection.

Mardi 26 mars, les nouvelles analyses attestent d'un retour à la normale de la qualité de l'eau et de l'efficacité des mesures correctives. L'inspecteur des eaux de l'office de la consommation lève l'obligation de bouillir l'eau avant sa consommation. Afin de déterminer et de comprendre les causes de cette contamination, le service de l'eau a inspecté tout le réseau d'eau potable.

Une horde de sangliers semble être responsable de cette pollution par son installation familiale et ses déjections en amont d'un captage de la source de Vusery à Thierrens. L'aménagement d'une clôture électrifiée a été mise en place, afin d'éloigner ces animaux de cette zone de source.

La Municipalité remercie :

- Les enseignes Coop et Migros Partenaire pour la distribution gratuite de bouteilles d'eau.
- Les habitants des quatre villages concernés pour leur compréhension des désagréments engendrés.
- Le personnel du service des eaux, de la voirie et de l'administration pour leur réactivité et le travail d'équipe.

Michel Rosset Municipal



LA CROTTE DE TROP!

Ramasser les crottes de son chien, une simple question de respect et de bon sens !

Si dans nos campagnes, la problématique des crottes de chien est moins aiguë que dans les villes, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un déchet qui doit être géré.

Si ces déjections n'ont rien d'agréable lorsqu'elles restent sur le bord des trottoirs, le long des chemins ou encore au pied des haies de jardin, elles peuvent également provoquer de graves problèmes pour le bétail. Les excréments canins peuvent être porteur de l'agent infectieux de la néosporose qui peut être transmis aux bovins. Cet agent infectieux peut provoquer des avortements et des pertes de veaux. Il peut également engendrer des séquelles après la naissance des veaux (troubles de la coordination, paralysie).

Pour pallier à ce problème, la commune a installé une quarantaine de distributeurs à sachets pour ramasser les crottes de vos compagnons à 4 pattes. Nous vous prions de les utiliser exclusivement pour l'usage prévu.

Source : OSAV Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires



TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Comme indiqué dans la FAO chaque année au mois de juin, les haies en bordure de routes et chemins publics doivent être émondés et les arbres élagués, selon l'art. 8 et 10 du Règlement d'application du 19.01.1994 de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

EMONDAGE DES HAIES

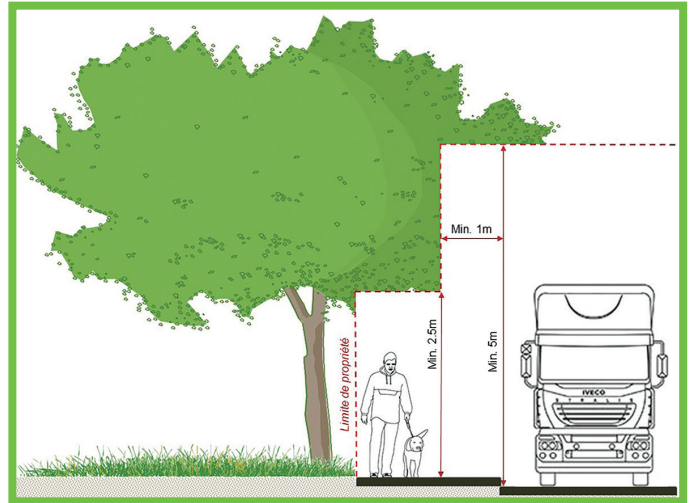
- à la limite de la propriété.
- à une hauteur maximale de 0,60m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas.

ELAGAGE DES ARBRES

- au bord des chaussées: à 5m de hauteur et 1m
- à l'extérieur.
- au bord des trottoirs: à 2,5m de hauteur et à la limite de la propriété.

Le délai de mise en conformité est fixé au **30 juin 2024**.

Passé ce délai, la commune fera effectuer les travaux à la charge du propriétaire.



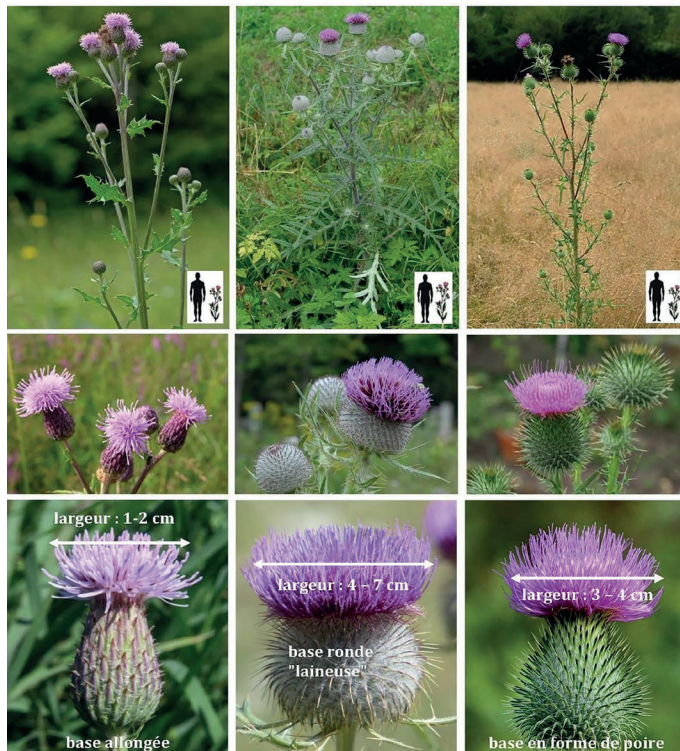
LUTTE CONTRE LES CHARDONS ET CIRSES RÉGLEMENTÉS

Trois chardons et cirses sont considérés comme problématiques car leur prolifération représente un risque de contamination des parcelles agricoles, préjudiciable économiquement pour les agriculteurs (gêne, dégradation ou perte de récolte). A ce titre, ces plantes envahissantes ainsi que la folle avoine sont soumises à obligation de lutte sur le territoire cantonal.

le chardon des champs
Cirsium arvense

le cirse laineux
Cirsium eriophorum

le cirse vulgaire
Cirsium vulgare



Ces plantes nuisibles à l'agriculture profitent notamment des terrains agricoles, des zones forestières, des abords des chemins et routes, des chantiers de construction, des friches industrielles et des jardins d'agrément pour se développer.

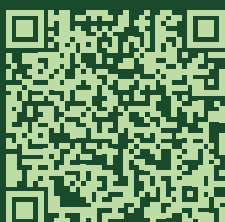
Nous sommes tous concernés par cette lutte lorsque la dissémination des graines peut facilement s'étendre!

Les frais d'élimination sont à la charge des exploitants ou, à défaut, des propriétaires des parcelles concernées. Avec son puissant réseau racinaire, le chardon des champs forme des foyers qui peuvent s'étendre rapidement si on ne prend pas les mesures nécessaires (de 2 à 4 mètres par année). Une fois installé, le chardon des champs est particulièrement difficile à éradiquer et la lutte se fait sur plusieurs années.

Il faut éliminer les plantes isolées et les foyers avant la formation des graines!

L'élimination de ces plantes doit nécessairement avoir lieu au plus tard à la floraison afin d'éviter la dispersion des graines aux alentours. Arracher la plante ou couper les tiges en fleurs et les évacuer avec les déchets incinérables (pas au compost).

Il est important de surveiller les repousses de l'année et de répéter l'opération pour les éliminer à temps.



TOUTE LES INFORMATIONS CANTONALES
vd.ch/economie/agriculture-et-viticulture/inspectorat-phytosanitaire/chardons-et-folle-avoine

UTILISATION DES HERBICIDES DANS LES JARDINS PRIVÉS

L'emploi des herbicides est interdit sur les routes, les chemins, les places, les terrasses et les toits, et à leurs abords. La seule exception est le traitement des plantes posant problème le long des routes nationales et cantonales. Ces surfaces n'ayant pas la couche biologiquement active nécessaire pour retenir les substances chimiques, elles les libèrent directement dans les eaux en cas de pluie. Il devient impossible de garantir la protection des eaux et de l'eau potable.

Une étude publiée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) montre que les services d'entretien des communes observent de mieux en mieux les dispositions, mais que presque la moitié des propriétaires de jardins privés n'ont pas connaissance de l'interdiction d'utiliser des herbicides. Bien que les particuliers ne pulvérisent en général que des quantités minimales, les résultats de l'enquête sont préoccupants. En effet, 100 tonnes de substances actives destinées à l'utilisation privée sont vendues chaque année en Suisse. Même s'il est probable qu'une petite partie uniquement est épanchée illégalement, tout doit être entrepris pour arriver à réduire cette quantité le plus possible.

Dans les zones telles que des surfaces herbagères et des bosquets champêtres contigus aux bandes herbeuses de 50 cm de large le long des routes et des chemins qui ne font pas partie des surfaces agricoles utiles, le traitement plante par plante des plantes posant des problèmes est exceptionnellement admis. Il faut également savoir que l'application d'herbicides sur les surfaces agricoles utiles est autorisée conformément aux dispositions sur l'admission des herbicides.

Certains herbicides étant en vente libre pour les particuliers dans des magasins spécialisés, leurs règles d'utilisation sont clairement mentionnées, **nous vous demandons de bien les lire et surtout de bien les respecter.**



10 ALTERNATIVES AUX HERBICIDES POUR LUTTER CONTRE LES MAUVAISES HERBES

montanaire.ch/actualites/alternatives-herbicides



AVIS AUX LOGEURS

Pour les propriétaires de chambres d'hôtes et d'appartements de vacances

Le Grand Conseil a adopté une modification de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE ; BLV 930.01), dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er juillet 2022.

Les principaux éléments de cette révision légales sont les suivants :

- **Obligation pour les loueurs** de chambres ou d'appartements pour des séjours de courte durée (moins de 90 jours) **de s'annoncer aux autorités communales.**
- Les données suivantes doivent être annoncées :
 - Si le loueur est une personne physique : nom, prénom, date de naissance et adresse du domicile principal
 - Si le loueur est une personne morale : raison de commerce et siège social.
- Il faut également annoncer l'adresse/la localisation précise des hébergements ainsi que la capacité d'accueil du logement loué ou sous-loué.
- **Obligation pour les loueurs de tenir un registre des hôtes** permettant le contrôle de toutes les personnes hébergées (copie de pièce d'identité ou passeport) et mentionnant les périodes précises d'hébergement (dates d'arrivée et de départ).
- Le loueur remet chaque mois une copie du registre à l'autorité communale.
- Nécessité d'une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours par année civile d'un logement jusqu'alors loué en la forme traditionnelle.

Possibilité également pour les loueurs de figurer sur le site internet de Montanaire.

Annonce par mail à : bourse@montanaire.ch



RETOUR SUR L'INAUGURATION DU COLLÈGE EN IMAGES

Le samedi 23 mars s'est déroulée l'inauguration du collège de Thierrens où vous êtes venus nombreux. Nous remercions les maîtresses qui ont animé les classes, les éducateurs de l'UAPE et la jeunesse de Thierrens pour le service à la tonnelle. Nous remercions également les officiels qui sont venus durant cette journée et vous, chers visiteurs, qui êtes venus découvrir ce beau collège.



© Sylvain Muller

DÉCOUPE DU RUBAN PAR LES OFFICIELS



VISITES DES CLASSES



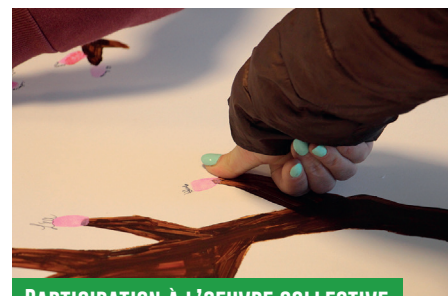
TEST DU TABLEAU BLANC



DÉCOUVERTE DE LA CHAUFFERIE



BALADE DANS L'UAPE



PARTICIPATION À L'OEUVRE COLLECTIVE

LE PETIT NUAGE

Fondée il y a plus de 30 ans par des mamans qui avaient l'idée de se réunir afin d'offrir un moment de partage aux enfants tout en ayant, à tour de rôle, l'occasion de se libérer un peu de temps pour soi, la Halte-jeux du Petit Nuage vous accueille pour l'année scolaire 2024-2025. Reconnue et agréée par l'OAJE, cette structure propose aux enfants de 36 mois jusqu'à l'âge de scolarisation, un lieu de partage et d'activités.

Ce sont 10 enfants qui sont accueillis chaque lundi et/ou jeudi de 8h30 à 11h au dernier étage de l'ancien collège de St-Cierges.

Les activités proposées sont les suivantes :

- Jeux libres
- Jeux en groupe
- Bricolages libres ou à thème
- Modelage
- Peinture
- Promenade et jeux extérieurs
- Goûter en commun et offert par le Petit Nuage
- Sortie de fin d'année scolaire
- Matinée de Noël avec visite du Père Noël
- Grillades avec les parents

Entièrement gérée par une équipe de mamans bénévoles, les enfants sont accueillis dans un cadre bienveillant et sécurisant qui les accompagne dans leur apprentissage de socialisation et de séparation du cadre familial.

Si nous avons éveillé votre curiosité et que vous êtes intéressés à venir visiter le Petit Nuage avec votre enfant, Mme Othilie Piot, Présidente, se tient volontiers à votre disposition au **079 776 36 08**.

Et si vous avez envie de donner de votre temps quelques heures par mois, nous serons ravis de vous compter parmi notre équipe de bénévoles ! Sans nos précieux bénévoles, le Petit Nuage n'existerait pas.

REJOINS NOTRE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES !

LIEU DE SOCIABILISATION QUI ACCUEILLE 10 ENFANTS DE 2,5 À 4 ANS

OUVERT LES LUNDIS ET JEUDIS DE 8H30 À 11H00

JEU, PEINTURE, BRICOLAGES, SORTIES ET GOUTÉ OFFERT

ANIMÉ PAR DES PARENTS BÉNÉVOLES ET AGRÉÉ PAR L'OAJE

VIEUX COLLÈGE RUE DE L'ÉGLISE 3 1410 ST-CIERGES

LES INSCRIPTIONS 2024-2025 SONT OUVERTES

lepetitnuage1410@gmail.com
Othilie Piot - 079 776 36 08

PORTES OUVERTES DU P'TIT PINCEAU

À Chapelle-sur-Moudon, le jardin d'enfants le P'tit Pinceau ouvre ses portes le 25 mai de 13.00 à 16.30. C'est l'occasion de visiter les lieux et partager un moment convivial.

Maquillage et jeux seront au programme. Un spectacle rigolo des theopopettes adapté aux enfants dès 3 ans saura nous divertir et nous faire rire à 14h. Ensuite, une collation sera prise dès 15h.

Si vous désirez inscrire votre enfant au jardin d'enfants, le P'tit Pinceau, les inscriptions pour la rentrée 2024-2025 pourront se faire sur place.

Toutes les informations sur ptitpinceau.ch

BOTANIQUE, LE SALON DE COIFFURE

Un lieu accueillant, professionnel et personnalisé. Othilie prend le temps de vous recevoir pour un service personnalisé, que vous veniez pour une coupe de cheveux, un soin-massage ou alors une coloration végétale. Ce moment est pour vous!

Je me réjouis de partager avec vous, respect, détente et professionnalisme sont les mots clés de mon salon de coiffure.

Au plaisir de vous accueillir, vous êtes invités à l'**inauguration le samedi 25 mai 2024 de 10h à 14h.**

Othilie Piot
Rue de la Poste 2
1410 Thierrens
077/412.00.87



Botanique
LE SALON DE COIFFURE

Nouveau à Thierrens
Salon de coiffure

Colorations végétales
Soins naturels pour cheveux et cuir chevelu
Coupes
Massages

Toutes autres informations sur: 
www.botaniquecoiffure.ch

Rue de la poste 2 - 1410 Thierrens
Ouverture début avril

Othilie Piot: 077/412.00.87

YOGA AVEC CORINNE

Voici bientôt une année qu'un petit groupe se retrouve, le lundi soir, à la salle du collège de Denezey pour pratiquer le yoga, accompagnée en cela par Corinne, une enseignante de yoga formée au Yoga Kundalini. Le Yoga kundalini est un yoga dynamique, basé sur les asanas (postures), les pranayames (respirations), les mantra et la méditation, pour prendre soin de votre corps, de votre esprit, et de votre mental, et ainsi aider à trouver votre équilibre.

Grâce à cette pratique, vous amenez de l'énergie dans vos systèmes, pour vous régénérer, vous relaxer, vous soutenir dans votre quotidien. Et tout cela dans la joie et la bonne humeur.

Si vous avez envie de tenter l'aventure, venez nous rejoindre pour un cours d'essai. Les débutant.es sont bienvenu.es, chacun pratique selon ses possibilités. Les cours ont lieu un lundi sur deux, de 18h30 à 19h30. Pour plus d'informations, vous pouvez me contacter au **079/294.42.82.**

Corinne Charpillouz

Samedi 25 mai 2024
Le P'tit pinceau ouvre ses portes
Chapelle-sur-Moudon, 2 rue du Battoir

À cette occasion aura lieu
un spectacle des Théopopettes à 14h

Popette et Théo, deux marionnettes qui sauront nous divertir et nous faire rire!



Ouverture des portes à 13h
Spectacle à 14h

Réservation
au 079 590 97 45
(pas obligatoire)

Prix 10.- par personne
payable sur place
(twin/cash)
Enfant dès 3 ans

Sur place
jeux, bricolage, maquillage

KIDSFESTIVAL
2^e édition

organisation www.lenvol-espace.ch et www.ptitpinceau.ch



MONTANAIRE BOUGE!

Du 24 au 31 mai, Montanaire et ses sociétés locales vous invitent à venir participer gratuitement aux activités proposées durant toute la semaine, programme complet sur le site internet de la commune ou sur le site du duel intercommunal.

Durant tout le mois de mai, vous pouvez accumuler individuellement des minutes d'activité physique pour la commune de Montanaire.

1. Télécharge l'app mobile du «Duel intercommunal Coop»
2. Crée ton compte et choisis la commune de Montanaire pour accumuler des minutes de mouvement
3. Enregistre pendant un mois tes minutes d'exercice.

On compte sur vous pour augmenter vos minutes d'activité physique durant le mois de mai et pourquoi pas aussi pour le reste de l'année.

SITE DU DUEL INTERCOMMUNAL (PROGRAMME)

duelintercommunalcoop.ch/communes/montanaire-21732



1ER AOÛT

Montanaire et Boulens vous invitent à fêter le 1er août à Chapelle cet été. Des animations seront organisées pour passer une magnifique journée.

Comme chaque année, l'équipe de Croqu'en balade organisera une promenade accompagnée de spécialités culinaires diverses. Le soir, après le discours officiel et l'apéritif offert par les 2 communes, vous aurez la possibilité de vous restaurer, de voir le feu d'artifice et de profiter des animations jusqu'au bout de la nuit pour célébrer ce jour important.

Vous recevrez les informations détaillées concernant les horaires et les modalités d'inscription dans un tout ménage qui sera envoyé en début d'été mais vous pouvez déjà réserver la date.

Les municipalités de Montanaire et de Boulens se réjouissent de passer cette journée et cette soirée avec vous toutes et tous !



BALADE AU CRÉPUSCULE AU BOIS DES BRIGANDS

En partenariat avec Echallens Région Tourisme, le Bois des Brigands vous accueille pour sa première participation à la Nuit de la Rando le samedi 20 juillet à 20h15. Cette randonnée guidée au crépuscule vous permettra de découvrir cette forêt remplie de légendes et de trésors. Après la balade, vous pourrez profiter de vous désaltérer, de déguster une soupe aux pois et de faire griller des cervelas et des marshmallows autour d'un feu au refuge se situant au centre de la forêt.

Le prix est de 10CHF par personne - boissons non comprises dans le prix mais en vente sur place.

Rejoignez-nous en famille pour cette balade unique : cette forêt séculaire n'aura plus de secret pour vous !

Inscription en ligne sur www.nuitrando.ch

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Echallens Région Tourisme

**18^e NUIT SUISSE
DE LA RANDONNÉE**
20 / 21 JUILLET 2024



NUITRANDO.CH

Inscrivez-vous maintenant!



NOUS SOMMES... DES CHANTEURS DÈS L'AURORE

Choeur mixte l'Aurore de Chapelle sur Moudon

« Notre choeur s'appelle l'Aurore, on ne sait pas pourquoi mais on aime tellement ça qu'on chante dès l'aurore » c'est avec ces paroles que nous avons inauguré en septembre dernier notre spectacle «Cent ans enchantés en chantant», un spectacle unique créé par Narcisse et Lee Maddeford.

Un spectacle dédié à nos 40 ans, plus de 45 chanteurs dans nos rangs avec quelques nouveaux choristes qui nous ont fait le plaisir de partager ce magnifique spectacle avec nous. Aux commandes de cette joyeuse équipe, Florence Grivat, qui nous dirige depuis 2008 dans le partage de la musique, la joie de vivre et quelques fous rires, c'est un véritable plaisir de l'avoir à nos côtés.



Chaque lundi soir nous répétons à 20h au Battoir, la bonne humeur, la convivialité et le partage sont au rendez-vous, alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Cette année, vous pourrez venir nous écouter à Moudon lors du «FESTIMUSIQUES» le dimanche 9 juin 2024. En parallèle à quelques aubades, nous préparons avec enthousiasme notre prochain spectacle que nous vous présenterons en mars 2025 au Battoir de Chapelle-sur-Moudon.

Les informations suivront, n'hésitez pas à suivre notre actualité sur les réseaux sociaux ou à aller découvrir notre agenda sur notre site internet www.choeurdechapelle.ch.

Vous l'aurez compris, c'est l'amitié qui anime chacun de nos choristes, ils s'investissent avec cœur dans notre belle société. nous profitons de cet article pour les remercier chaleureusement de leur investissement.

Depuis 2013, nous avons la joie d'avoir à nos côtés pour tenir la barre, notre cher président Marc Spahr entouré par son comité, Jean-Ulysse Gasser, Laure Allenbach, Corinne Carr et Camille Mattenberger.

Merci à la commune de Montanaire pour son soutien et merci à vous, Cher Public, de venir nombreux depuis tant d'années.

Alors si après ces quelques lignes, le coeur ou le choeur t'en dit, viens chanter avec nous!

Amicalement, L'Aurore



L'ÉPICERIE « CHEZ OLIVIA » FÊTE SES 25 ANS

A cette occasion, nous vous invitons à passer durant le week-end. Le 30 août les aînés sont cordialement invités à venir partager un moment privilégié de 13h30 à 16h et les 31 août et 1er septembre sont ouverts à tous. Les horaires correspondent à l'ouverture du magasin. Soit le samedi 31 août de 7h00 à 15h et le dimanche 1er septembre de 7h à 11h30.

Venez nombreux, nous vous attendons avec plaisir.

JE SUIS... DYNAMIQUE ET ENTHOUSIASTE !

Barbara Joliquin

Je suis Barbara Joliquin, mariée, maman de 3 enfants de 21, 18 et 11 ans. Nous sommes arrivés à Thierrens en 2006 où nous avons eu la chance de construire notre nid.

Après un apprentissage d'employée de commerce chez des avocats-notaires à Sion, je suis partie 6 mois en Allemagne. J'ai ensuite travaillé quelques mois dans le domaine de la cosmétique et quelques années dans l'informatique.

Pour découvrir un autre univers, avec mon mari, nous sommes partis 8 mois au Québec. Nous avons découvert les grands espaces, les activités hivernales et sommes revenus avec un petit accent (perdu depuis).

Au retour de notre périple, j'ai travaillé pendant 8 ans en tant que gestionnaire de dossiers spécialisés à 50%, à la prison du Bois-Mermet à Lausanne. Riche expérience d'un monde un peu à part. En 2010, j'ai repris le poste de secrétaire municipale à Thierrens et après un processus de fusion auquel j'ai participé en tant que secrétaire du comité de pilotage, j'ai tout naturellement poursuivi ma fonction, en binôme avec Isabelle Freymond, au sein de la nouvelle commune de Montanaire. On dit que les femmes entre elles sont impitoyables et ingérables. L'administration de Montanaire fait exception. En effet, lors de la fusion nous nous sommes retrouvées à 10 (à des pourcentages différents) dans des locaux minuscules et avec nos caractères bien trempés, mais n'avons pas pour autant fait perdre les cheveux à nos chers municipaux. Chacune a su trouver sa place.

Avec Isabelle Freymond nous nous sommes partagé les tâches liées au greffe (secrétariat municipal) selon nos affinités et formons un duo de choc. Nos tâches sont très variées et les échanges avec la population et les intervenants externes sont enrichissants. J'aime ma collaboration étroite avec la Municipalité, même si parfois il est difficile de se faire entendre. Je travaille à 50% et m'occupe essentiellement de la prise des procès-verbaux des séances de municipalité et de la gestion de la police des constructions. Les demandes liées à cette dernière étant toujours plus complexes, nous collaborons depuis le 1er janvier avec l'AISTBV et cela rend une partie de mon travail un peu plus facile.

2024 sera une année particulière, avec le changement du Syndic et le départ à la retraite de mon binôme. Je profite de ce billet pour les remercier de cette collaboration, de ces moments de partage, de prise de tête aussi et surtout pour les nombreux fous rires.

Bonne continuation à eux et bel été à tous.

Barbara Joliquin



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS ET AUX NOUVEAUX CITOYENS

Tous les 18 mois environ, la Commune de Montanaire organise un événement convivial pour accueillir ses nouveaux et nouvelles habitant.e.s et citoyen.ne.s. Cette tradition a récemment eu lieu le mercredi 13 mars au Battoir de Chapelle.

Sur les 300 personnes invitées, 50 ont répondu présentes, ravies de se retrouver autour d'un délicieux repas concocté par Dominique Müller de la Boucherie du Plateau à Thierrens. Lors de cette occasion, une présentation de la commune, de son fonctionnement et de ses nombreuses sociétés locales leur a été proposée et un agréable moment a été partagé.



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL

Par Corinne Pittet

Pour ce premier conseil de 2024, 51 membres présents du Conseil communal se sont réunis à la salle du Conseil communal de Thierrens. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance tenue le 13 décembre 2023 à Neyruz-sur-Moudon, la séance est ouverte.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE LUNDI 25 MARS 2024 À THIERRENS

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE, MADAME CHLOÉ CRISINEL BETTEX

Le 3 mars dernier et suite à l'annonce du départ de Monsieur Claude-Alain Cornu, Monsieur Valentin Dubach a été élu conseiller municipal à la majorité au 1er tour. Pour les membres de la municipalité, le dépôt des listes pour la place de syndic est prévu le 29 avril prochain.

PRÉAVIS NO 01/2024 – RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR ET SUR LA TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

La Municipalité informe le Conseil qu'elle a retiré le préavis susmentionné après la découverte d'incohérences dans le texte. Il sera retravaillé pour être soumis au Conseil lors de la prochaine séance.

PRÉAVIS NO 02/2024 – RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS

Par 49 oui et une abstention, le préavis a été accepté à la majorité. En comparaison avec le règlement en vigueur, seul le barème des taxes a été modifié. Plus détaillé, il permet d'être plus précis sur les prestations fournies par l'administration communale en cas d'aménagements et de constructions. D'autre part, la Municipalité a décidé de ne pas encaisser de taxe liée à des installations de panneaux photovoltaïques et des installations favorisant la récupération des eaux de pluie. Quant aux critères qui définissent les notions de « jeux d'enfants » et « mobilier de jardin » devant être annoncés mais non soumis à autorisation communale, la Municipalité garantit qu'elle ne compte pas intervenir pour « une table et deux chaises », mais par exemple pour un château gonflable pour enfants, installation dont le bruit est de nature à déranger les voisins.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur Steve Tornay, membre de l'association AECM (Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées de la région Coruz-Menthue) partage son rapport à l'assemblée et Monsieur Rosset le fait pour l'association EMB (association intercommunale pour l'Épuration des eaux Moyenne Broye).

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Rosset évoque la pollution bactériologique des eaux du 21 mars dernier qui a concerné 4 villages de Montanaire : Thierrens, Denezzy, Corrençon et Neyruz-sur-Moudon.

Les habitants ont été rapidement informés des mesures à prendre (bouillir l'eau et se fournir en bouteilles d'eau auprès de la Coop et de Migros Partenaire). Une décontamination a été opérée sans attendre et les analyses ont montré des résultats rassurants. Quelques conseillers ont néanmoins remis en question le dispositif d'alerte mis en place par le Service des Eaux qu'ils ont jugé insuffisant. La Municipalité a assuré avoir tout mis en place pour garantir la sécurité des citoyens, et avoir réagi en suivant rigoureusement les procédures lors de ce cas de pollution, récoltant le soutien de plusieurs conseillers.

Madame Isabelle Moret, conseillère d'Etat s'est approchée des syndics pour les informer que des sites ont été retenus pour accueillir des structures pour des requérants d'asile. Montanaire répond aux critères demandés et Monsieur Cornu informe le Conseil que les discussions sont en cours actuellement et que la commune n'aura que peu de marge de manœuvre face à la demande du canton.

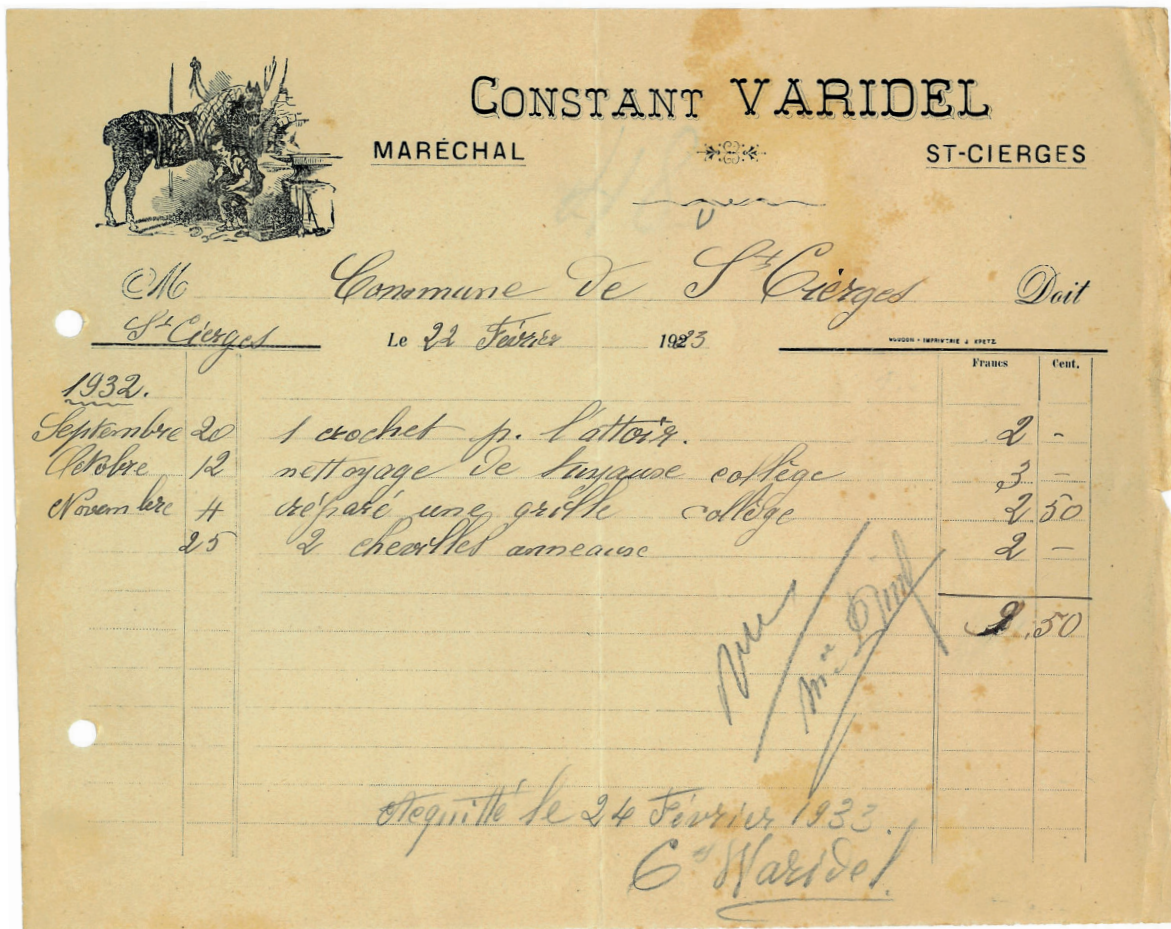
DIVERS

Après avoir échangé autour de l'installation des radars sympathiques dans les villages qui sont installés de façon périodique et aléatoire dans les communes, de l'avancement et du suivi des travaux de la réfection de la grande salle de Thierrens et de la gestion des commentaires sur le site internet de la commune, la séance est levée à 20h30 et le rendez-vous est pris pour le prochain Conseil du mardi 18 juin 2024 à Chapelle-sur-Moudon.

LA PETITE HISTOIRE

Une facture d'antan

La facture du maréchal Constant Varidel de St-Cierges pour des travaux au battoir et au collège du village. Cela nous montre les prix de 1923 qui défient toute concurrence et permet de nous rappeler que nous arrivions à travailler sans Qr-facture dans le passé!



Coucher de soleil sur notre emblème
Thierrens - St-Cierges
© Brigitte Boileau

CONCOURS PHOTOS

Le principe est simple, il suffit de faire une belle photo qui a sa place dans le Montanaire Magazine, sur le site web et la page Facebook de la commune. D'ailleurs, n'hésitez pas à nous suivre: @montanaire.

Pour participer, la/les photos doivent respecter les règles suivantes :

- Avoir été prises après la publication du Magazine
- Avoir été prises sur la commune de Montanaire
- Être d'accord de céder les droits de publication/modification à la commune (même si la photo n'a pas été sélectionnée dans les 3 premières) Bien sûr, nous mettons les crédits du photographe.
- La photo doit être de bonne qualité (Minimum HD soit 1920x1080 px)
- Toute personne qui apparaît sur votre photo doit être au courant et d'accord de la possible utilisation de celle-ci.

Pour participer, envoyez un email à actu@montanaire.ch avec votre nom ou celui qui doit apparaître dans les crédits, l'endroit et la date de la prise de photo, ainsi qu'un numéro de téléphone. Sans cela, votre participation ne sera pas prise en compte.

IMMOBILIER VACANT

ADMINISTRATIF/BUREAU À LOUER 2 PIÈCES À THIERRENS



Local de 80m² de 2 pièces indépendant avec WC dans les combles du centre médical. Idéal pour tous types de soins ou bureau. Disponible de suite.

Loyer net: 900.00 CHF
Charges: 100.00 CHF
Loyer brut: 1000.00 CHF

En cas d'intérêt:
Cogestim SA
Rue du Casino 4-6 - 1400 Yverdon
yverdon@cogestim.ch
024 422 12 10

ADMINISTRATIF/BUREAU À LOUER 1 PIÈCE À DENEZY



Local de 20m² de 1 pièce à l'ancien collège. Idéal pour tous types de soins ou bureau. Disponible de suite.

Loyer net: 200.00 CHF
Charges: 50.00 CHF
Loyer brut: 250.00 CHF

En cas d'intérêt:
Cogestim SA
Rue du Casino 4-6 - 1400 Yverdon
yverdon@cogestim.ch
024 422 12 10

BIENVENUE À

Ella Ricciardi
le 2 décembre 2023
à Martherenges

Alice Villaz
le 11 mars 2024
à St-Cierges

CONSEIL COMMUNAL

La prochaine séance du Conseil communal se déroulera
Mardi 18 juin 2024 à Chapelle-sur-Moudon

Tous renseignements complémentaires se trouvent sur le site de la commune: www.montanaire.ch

PROCHAINE ÉDITION

Le délai pour transmettre des annonces et articles est fixé
au **15 juillet 2024** à transmettre à: actu@montanaire.ch

GAGNANTS DU CONCOURS PHOTOS



1^{ÈRE}

Coucher de lune sur l'arbre de Montanaire
Entre Thierrens et Saint-Cierges

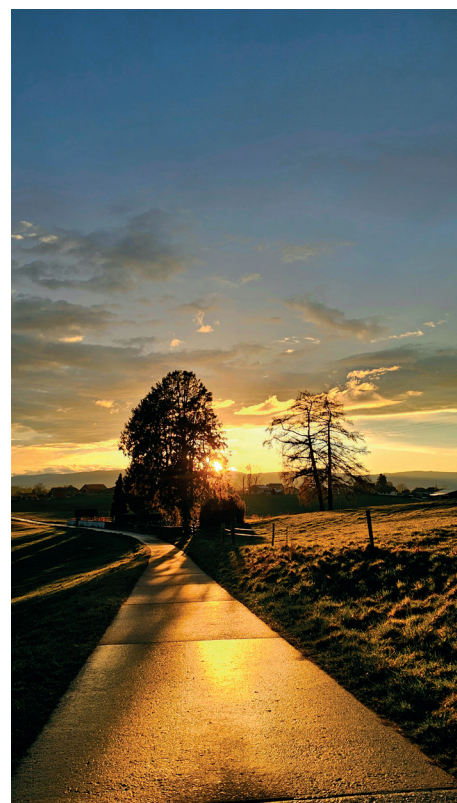
© Alexandre Rey



2^{ÈME}

Jardin d'avril
Chapelle-sur-Moudon

© Barbara Besson



3^{ÈME}

Le soleil après la pluie
Chapelle-sur-Moudon

© Fabienne Kappeler